



LA
PLAINE
DES PALMISTES

Affaire 08-200923

Renaturation et aménagement paysager entre l'espace de loisirs, santé, d'indigènes et d'endémiques et la Ravine Bras Creux - Etudes de maîtrise d'œuvre- demande de financement

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **13 septembre 2023** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 07

Procurations : 0

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT
SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le VINGT SEPTEMBRE à DIX SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Néant.

Publicité faite le 22 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230920-DCM08-200923-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

Affaire 08-200923

Renaturation et aménagement paysager entre l'espace de loisirs, santé, d'indigènes et d'endémiques et la Ravine Bras Creux - Etudes de maîtrise d'œuvre- demande de financement

Le Maire indique qu'au travers du Fonds Vert mis en place l'année dernière, l'Etat souhaite co-financer des solutions d'adaptation au changement climatique. Aussi, la renaturation dans les villes doit permettre de contribuer à atténuer le dérèglement climatique, à restaurer la biodiversité, à améliorer la santé et le cadre de vie des habitants. Au premier trimestre, le Préfet de La Réunion dans un courrier adressé aux collectivités, a souhaité inciter les communes à construire des projets s'inscrivant dans la transition écologique. C'est dans ce cadre qu'est proposé le projet présenté ci-dessous.

1. Contexte et enjeux

La commune de La Plaine des Palmistes est située au cœur de l'île, dans les Hauts de l'Est de La Réunion. Elle est entourée de remparts qui abritent une végétation naturelle remarquable. Son climat frais et humide, ses sols particuliers, ainsi qu'un gradient altitudinal compris entre 900 mètres jusqu'à 1 200 mètres ont permis le développement de plusieurs habitats naturels exceptionnels comme la Pandanaïe, la forêt tropicale de moyenne altitude, la forêt de montagne ou encore les formations éricoïdes vers le secteur du Piton de l'eau. Ces milieux naturels sont très riches d'une flore et d'une faune indigènes et endémiques.

La Plaine des Palmistes est une commune dont le territoire est totalement inclus dans le périmètre du parc national (Cœur et aire d'adhésion). Elle fait également partie du Bien du patrimoine mondial de l'UNESCO. La plupart des milieux naturels sont ainsi situés au cœur de Parc national, dans des forêts départemento-domaniales ou en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. Même si des sentiers les parcourent, permettant au public de les découvrir, ils ne sont pas tous accessibles (temps de trajet, dénivelé, parfois absence d'itinéraires ouverts au public...). Par ailleurs, l'évolution des modes de vie et de consommation a fait évoluer notre relation à la nature. Même si la population palmiplainoise réside dans un écrin de verdure, son rapport à la nature a changé, surtout chez les jeunes qui sont de moins en moins en contact régulier avec elle.

L'aménagement du village, pour répondre aux besoins de la population en matière de logements et d'équipements publics a fait reculer les espaces naturels. En plus des pressions anthropiques, les milieux naturels subissent une très forte pression causée par les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

Face à ce constat, le Maire propose de valoriser la flore locale au travers d'une production communale d'espèces indigènes et d'endémiques (EIE). Aussi, engagée au côté du Département de La Réunion dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres, un espace de production de 300 m² vient d'être créé.

La création d'un jardin d'indigènes et d'endémiques est en cours à proximité des installations sportives et du futur rucher communal. D'ores et déjà sur environ 2 500 m² des actions de lutte contre les EEE ont été réalisées depuis l'année dernière et des plantations avec la participation de différents publics (jeunes, seniors) ont été initiées.

Parallèlement, en termes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, la « mise en valeur de la Biodiversité » est un axe du projet éducatif global initié au niveau communal. Il vise à favoriser les projets permettant aux scolaires de découvrir la richesse du patrimoine naturel du territoire.

Afin d'amplifier les actions dans ce domaine, il est proposé d'intervenir sur des surfaces complémentaires. Il s'agit en effet de pouvoir restaurer une zone très envahie le long de la ravine Bras Creux autour de la salle des fêtes. La dégradation du site étant très importante, cela nécessitera des moyens importants. La rendre accessible au public est également une priorité. Cela permettra de faire s'approprier son patrimoine végétal et animal par la population et d'améliorer le cadre de vie.

Plus largement, il s'agit également d'inscrire le projet dans les cadres stratégiques régionaux et dans les dispositifs de renforcement du développement et de l'attractivité de la commune. Le tableau ci-dessous présente l'articulation avec ces divers documents et cadres (charte du Parc national, Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité (SRB), Stratégie de lutte contre les Espèces invasives, Petites Villes de Demain, etc.)

Documents Cadres	Orientation/ Mesures	Rôle de la commune
Charte du Parc National de La Réunion	Mesure III.3 – Faire connaître et développer l'utilisation des espèces végétales indigènes	Mettre en place ou soutenir la création de pépinières d'espèces indigènes Promouvoir l'utilisation d'espèces indigènes dans les projets communaux
	Mesure IV.3 Impliquer les acteurs socio-économiques dans la lutte contre les espèces invasives	S'engager dans la lutte et faire la promotion des espèces indigènes comme alternatives, dans les projets communaux (espaces verts, écoles...), auprès des aménageurs et auprès de la population.
	Orientation V : Favoriser l'appropriation de la Biodiversité	Relayer l'offre auprès des établissements scolaires, faciliter le déplacement des élèves sur le terrain, intégrer la conservation du patrimoine dans les objectifs éducatifs des centres de loisirs...
	AXE	Déclinaison
Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité	AXE 2 : Conserver et gérer durablement la diversité de la flore et des habitats indigènes	Renforcer la préservation des milieux naturels dans la politique d'aménagement du territoire
Stratégie de lutte contre les Espèces invasives	AX2 : lutter activement contre les espèces exotiques envahissantes AX3 : sensibiliser, communiquer, éduquer et former	
Petites villes de demain (PVD)	Intégrer la nature dans le projet d'aménagement urbain	

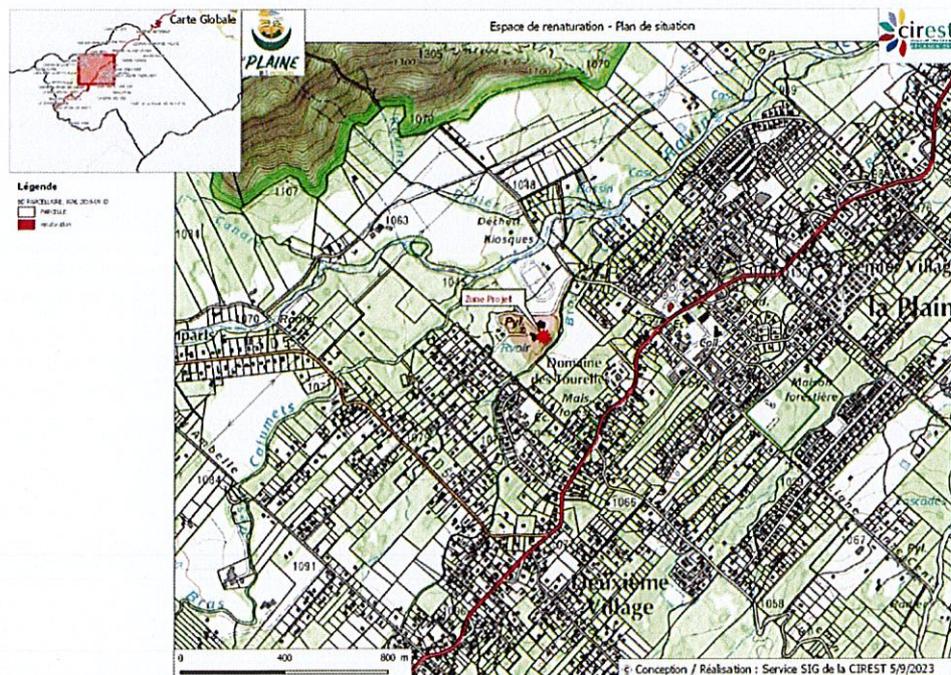
Pour résumer, le site d'intervention s'insère dans un espace plus large, compris entre deux ravines (Ravine Sèche et Bras Creux) aux vocations multiples qui comportent les enjeux suivants :

- ✓ **Ecologique et environnementaux** : Le site est situé à proximité d'un espace en cours d'aménagement avec des parcours de promenade et des plantations d'essences locales. Il est également très proche du futur rucher communal. Les abeilles pourront donc trouver à proximité des plantes mellifères indigènes, endémiques à butiner. Le site est situé entre deux ravines qui constituent également des corridors écologiques. Les interventions de lutte et plantations d'EIE permettent de sauvegarder et valoriser la biodiversité (faune et flore) et la circulation des espèces.
- ✓ **Sport/ Santé/ Bien être** : Le site jouxte des installations en cours de réhabilitation (stade) et de création (parcours de santé avec agrès). Il est traversé par un parcours de promenade/ cross. C'est un site très fréquenté des sportifs et du public de façon général qui y trouve un site de marche et de promenade.
- ✓ **Touristique et d'accueil du public** : Vers le bassin Cadet, une aire de pique-nique est présente. La fête des goyaviers est organisée dans cette zone une fois par an. Les divers aménagements qui vont être réalisés vont donc conforter l'attractivité/ l'attrait de la zone.

2. Le projet

2.1 Localisation

Situé à proximité de l'espace de loisirs, santé, d'endémiques et d'indigènes, le site du projet est délimité par la ravine Bras Creux et la rue des Goménolés qui passe devant la salle des fêtes. Il est localisé à 10 minutes à pied environ du centre bourg, 15 minutes des écoles maternelle et primaire. La Maison Familiales et Rurales de La Plaine des Palmistes est-elle, à 5 minutes du site. Il est donc situé dans un environnement urbain, à proximité également de lotissements résidentiels.



La salle des fêtes et la caserne des pompiers situées au cœur du périmètre ne sont pas concernées. Il s'agit des espaces environnants. La surface du projet est d'environ 9 000 m². Le foncier est communal (parcelle AM 914 en partie).

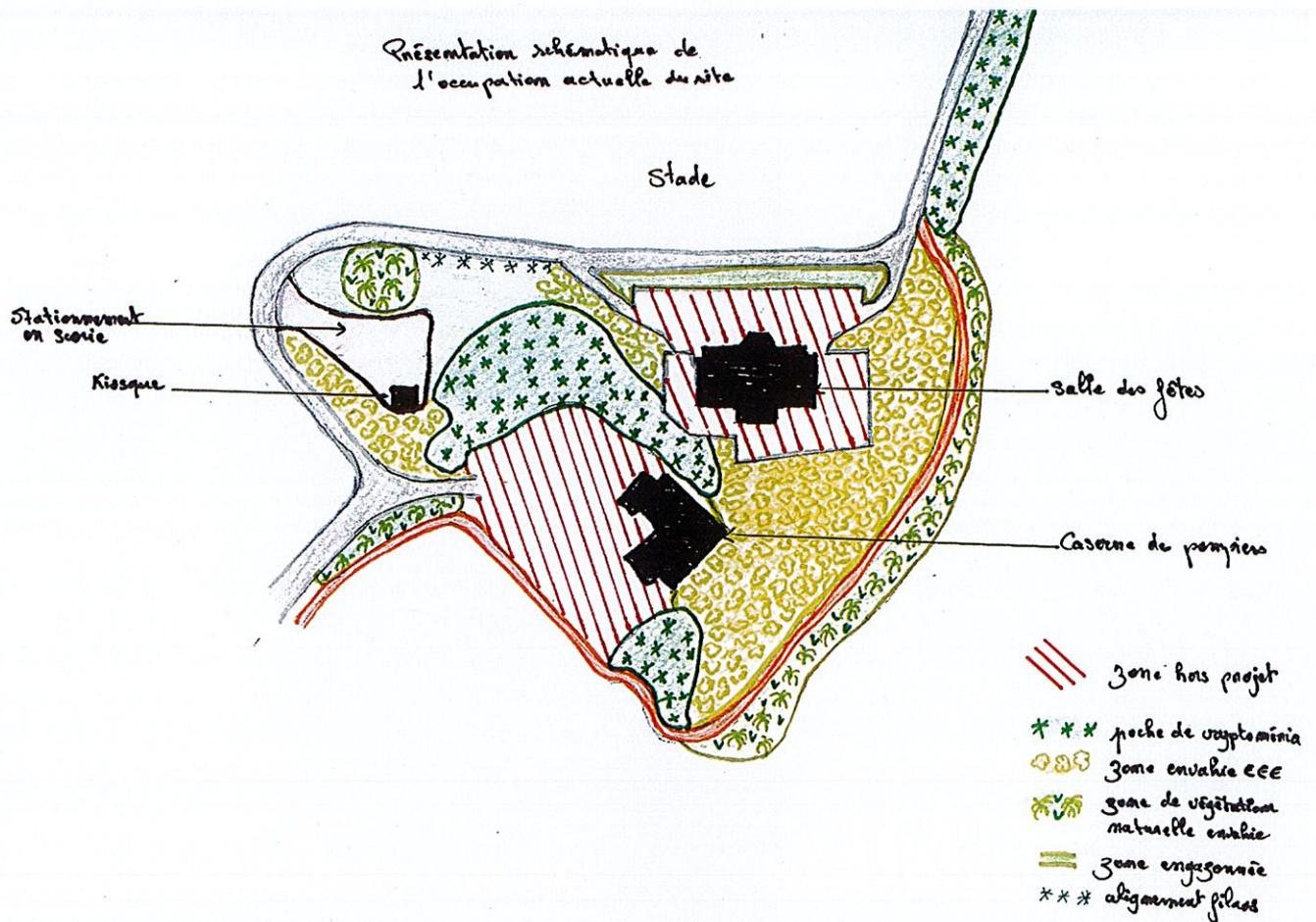
2.2 Présentation du site

Le site n'est pas homogène et présente différentes poches bien distinctes :

- Une zone de boisement de cryptomérias, entre la caserne des pompiers et la salle des fêtes, avec en bordure de la poche quelques individus d'indigènes recouverts d'EEE,
- Une zone complètement envahie sous la route,
- Une zone au niveau d'un petit piton rocheux recouvert de végétation endémiques et indigènes,
- Une zone très envahie derrière la caserne des pompiers (raisin marron, goyavier, longose, liane rouge, agératina...), le long de la ravine Bras Creux,
- Une zone vers le parking latéral de la salle des fêtes jusqu'au carrefour avec la rue du stade présentant un alignement de cryptomérias et une végétation de bois de couleur le long de la ravine plus ou moins envahie d'EEE.
- Un talus plus ou moins envahie entre la rue des Goménolés et le sentier de promenade

Quelques bosquets ou individus isolés d'EIE subsistent dans le secteur. Le bord de la ravine Bras Creux présente de nombreux individus d'espèces endémiques caractéristique de la forêt de bois de couleur des Hauts et d'un point de vue paysager des ambiances de sous-bois très agréable.

Globalement, le site est donc très envahi d'EEE ce qui outre l'impact écologique négatif, entraîne également une dévalorisation paysagère du site.



Légende : schéma à main levée de la végétalisation de la zone d'étude

2.3 Les objectifs du projet

Les objectifs visés sont multiples :

- ✓ Renaturation de zones envahies au travers la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et plantation d'espèces endémiques et indigènes pour valoriser le patrimoine végétal local, et ses qualités (ornementale ; adapté au climat...),
- ✓ Augmentation des surfaces de promenade, parcours de santé dans un cadre agréable pour offrir à la population des espaces de respiration, de détente et de découverte de la flore locale.

Ce projet se veut également démonstratif au niveau de l'expérimentation de la lutte contre les EEE et pédagogique pour amener à des changements des pratiques en matière d'aménagement en espaces naturels.

Ci-dessous sont résumés les éléments du programme :

- ✓ Restauration écologique des zones les plus dégradées avec l'enlèvement des EEE et la replantation en espèces indigènes et endémiques adaptées.
- ✓ Reconversion de l'alignement de cryptomérias à l'entrée de la rue des Goménolés, le long de la ravine en plantation d'espèces indigènes et endémiques.
- ✓ Transformation (progressive) du bosquet de cryptomérias à proximité de la salle de fêtes en une zone d'accueil du public
- ✓ Confortement du parcours de promenade/ cross existant à l'arrière de la caserne des pompiers et création de nouveaux parcours dans la zone remise en état (1 km au total)
- ✓ Confortement des zones de fortes pentes (très envahies) par des murets en moellons,
- ✓ Amélioration de la zone de stationnement utilisée lors des événements comme la Fête des Goyavier travers d'un traitement paysager.

Il s'agit donc de lancer une étude de maîtrise d'œuvre (environnementale et paysagère) pour l'aménagement de cette zone. Au préalable, des esquisses, le diagnostic environnemental réalisé en 2019 dans la cadre de l'aménagement de l'aire de manifestation (projet arrêté) sera réactualisé.

3. Le cout prévisionnel

Le cout prévisionnel des études est estimé à **70 000 € HT**, correspondant aux honoraires de maîtrise d'œuvre et autres honoraires (CSPS). En matière de travaux de restauration écologique, les couts des interventions sont très variables en fonction des zones, des degrés d'envahissement, de l'accessibilité du site et des densités de plantations ensuite souhaitées.

A ce stade, le cout de l'opération d'aménagement est évalué à **756 867 € HT**. La commune de La Plaine des Palmistes sollicite le financement de ces études à hauteur de **80%** du montant HT (dispositif fonds vert de L'Etat – axe 2 – renaturation des villes et villages).

Le tableau ci-dessous présence de plan de financement

Total des dépenses (€HT)	70 000
Financement FONDS VERT (80% sollicité)	56 000
Reste à financer par la commune (€HT)	14 000
TVA à la charge de la commune (8,5%)	5 950
Total des dépenses (€TTC)	75 950

Les travaux pourraient ensuite être éligibles à la nouvelle fiche-mesure 2.7.2, du programme opérationnel du FEDER pour la période 2021-2027.

CALENDRIER PREVISIONNEL SIMPLIFIE

La durée des études est évaluée à 5 mois. Elles pourraient être lancées au premier trimestre 2024.

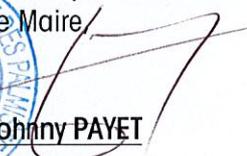
Planning prévisionnel des études de MOE

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24
Consultation MOE	mi janvier						
Notification marché		fin février					
Esquisse							
APS							
APD							
PRO							
Validation PRO /DCE							

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** le plan de financement des études pour un montant de 70 000 euros HT et la participation financière de la commune à hauteur de 14 000 euros HT et de 5 950 euros de TVA,
- **APPROUVE** le Maire à solliciter une subvention de 56 000 euros au titre de l'axe 2 du Fonds Vert – « renaturation des villes et villages »,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

